

LA PROPAGANDE HAINEUSE

LA PRÉSENTATION D'UNE MESURE
LÉGISLATIVE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Ma question, monsieur l'Orateur, s'adresse au solliciteur général. Le rapport de la Commission d'enquête sur la propagande haineuse qu'il a déposé est, si je ne m'abuse, entre les mains du gouvernement depuis quelque temps déjà. Peut-il nous dire si nous serons effectivement saisis d'une mesure législative fondée sur les recommandations du rapport?

L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général): Je ne suis pas en mesure de faire une telle promesse, monsieur l'Orateur, mais je puis assurer à la Chambre que la question fait l'objet d'une étude très sérieuse et j'espère qu'en temps utile nous aurons une nouvelle à annoncer.

[Français]

RADIO-CANADA

MONTRÉAL—CONSTRUCTION D'UN ÉDIFICE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Maurice Allard (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Le très honorable premier ministre peut-il dire à la Chambre s'il a reçu, en fin de semaine, une requête de 40 religieux de Montréal à l'effet de commencer immédiatement les travaux de construction à Radio-Canada? Le très honorable premier ministre est-il en mesure de faire une déclaration à ce sujet?

[Traduction]

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais répondre à cette question et à une autre semblable soulevée par le député de Saint-Hyacinthe-Bagot ainsi que par le député de Saint-Jacques, qui, à ce propos, fait l'antichambre dans mon bureau depuis des semaines.

Je suis heureux de dire que le projet de centralisation des bureaux de la Société Radio-Canada à Montréal par la construction d'un immeuble sur le boulevard Dorchester est, suivant les dépenses en immobilisations approuvées en novembre dernier à l'égard de la Société, sera réalisé. L'exposé budgétaire de la semaine dernière ne porte pas atteinte à ce projet. Les travaux d'excavation devraient débuter cette année, en 1966, et la construction elle-même devrait suivre en 1967, conformément au projet.

M. Robert Simpson (Churchill): Comme question supplémentaire, puis-je demander au premier ministre s'il peut nous dire à l'heure actuelle si le cabinet a décidé de prévoir une somme d'argent suffisante pour que la Société Radio-Canada étende ses services aux régions qui en sont dépourvues, comme elle le recommandait dans son plus récent rapport annuel?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, c'est une tout autre question.

M. l'Orateur: Oui, cette question ne devrait pas être posée à l'heure actuelle.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE CHAPEAU DU REPRÉSENTANT
D'ATHABASKA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. l'Orateur: Le représentant d'Athabaska désire peut-être que j'attire l'attention des députés sur le chapeau qu'il porte actuellement. Selon la tradition, je crois que les députés ont le droit de porter un chapeau, mais je doute que ce privilège comprenne aussi le port de la tuque.

Une voix: Enlevez votre chapeau.

M. F. J. Bigg (Athabaska): J'espère que je n'ai pas offensé la Chambre en attirant l'attention des députés sur le fait que ce couvre-chef symbolise un projet du centenaire de Saint-Paul, ville la plus à l'avant-garde au Canada en ce qui a trait aux entreprises du centenaire.

LE SERVICE DE PROTECTION—LOCAUX PEU
SATISFAISANTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): J'aimerais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Nous dirait-il si l'on applique les dispositions de la loi sur le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social ou celles de la loi relative à l'hygiène sur les travaux publics en vue de protéger la santé des fonctionnaires de l'édifice central du Parlement?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Oui, monsieur l'Orateur.

M. Herridge: Pourrais-je poser une question complémentaire? Vu la réponse du ministre, ce dernier fera-t-il l'inspection des locaux occupés par le service de protection de la Chambre?